

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 MAI 2020

## **Budget COMMUNE – compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, approuve le Compte Administratif 2019 de la Commune de MASSAY présenté : excédent en Fonctionnement + 112 354.44 - Excédent en Investissement + 70 546.06 €.

## **Budget COMMUNE : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal a voté l'affectation de résultat en réserves : 112 354.44 €

## **Budget COMMUNE : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 a déclaré que le compte de gestion concernant la Commune dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part

## **Budget COMMUNE : budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2020 :

Section Fonctionnement : 1 097 230.00 € - Section d'Investissement : 816 482.27 €

## **Vote des taux**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux comme suit

|                                |         |                       |
|--------------------------------|---------|-----------------------|
| * <u>Taxe habitation</u>       | 19,82 % | (ancien taux 19,82%)  |
| * <u>Taxe foncier bâti</u>     | 16.72 % | (ancien taux 14,52 %) |
| * <u>Taxe foncier non bâti</u> | 26.11 % | (ancien taux 30.27 %) |

## **Budget ASSAINISSEMENT – compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, et le Maire ayant quitté la salle, a voté le compte administratif 2019 du service assainissement : Déficit en Fonctionnement - 2 462.71 € - Excédent en Investissement 43 717.55 €

## **Budget ASSAINISSEMENT : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat : - 16 024.90 €

## **Budget ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 a déclaré que le compte de gestion concernant le service Assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Budget ASSAINISSEMENT : budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2020.

Section Fonctionnement : 88 982.11 € - Section d'Investissement : 395 849.20 €

Il est proposé d'inscrire les travaux suivants en section d'investissement : \* *Réhabilitation du réseau d'assainissement - Remplacement de siphons par des tabourets*

## **Budget EAU – compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, et le Maire ayant quitté la salle, a voté le Compte Administratif 2019 du service eau présenté :

Excédent en Fonctionnement : 20 503.78 € - Excédent en Investissement : 9 534.59 €

## **Budget EAU : affectation des résultats**

Le Conseil Municipal a voté l'affectation de résultat en réserves : 20 503.78 €

## **Budget EAU : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 a déclaré que le compte de gestion concernant le service Eau dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

## **Budget EAU : budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2020.

Section Fonctionnement : 49 424.81 € - Section d'Investissement : 262 794.47 €

Il est proposé d'inscrire les travaux suivants en section d'investissement

\* Réfection des canalisations - Changement des bouches à clé

### Tarifs 2020 – redevance assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer la part communale de la redevance assainissement pour l'année 2020 :

Partie fixe : 120,00 € - Partie proportionnelle en m<sup>3</sup> : 0,30 €

Avec un forfait de consommation minimale fixé à 50 m<sup>3</sup> - Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1er janvier 2020 (factures de juillet 2020).

### Loyers des commerçants à Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une remise gracieuse des loyers de : mars, avril, et mai 2020.

### Renouvellement de la Convention éducation artistique « Passerelle des Arts »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler la convention.

- semestre (convention 2020-2021) : **820.80**

### Autorisation pour la vente d'un logement situé 17 Résidence St Ladre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner l'autorisation pour la vente dudit logement.

### Participation au Fonds National de Solidarité – Covid 19

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une participation à hauteur de 2 000,00 € (deux mille euros).

### Atelier communal – plan de financement et demande de subvention (annule et remplace)

Le conseil municipal, sur le plan de financement actualisé, donne son accord pour demander les subventions nécessaires à l'opération « construction de l'atelier communal »

### Emprunt pour les travaux de Construction de l'Atelier Communal

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, de la Caisse Régionale du Crédit Agricole une proposition d'emprunt pour un montant de 200 000,00 € sur une durée de 20 ans.

### Aide accordée aux commerçants de Massay

Le conseil municipal donne son accord pour attribuer une aide ponctuelle d'un montant de 600,00 €.

### Tarifs du Centre de Loisirs de Massay, pendant la crise sanitaire

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du centre de loisirs selon le tableau ci-dessous.

| Jusqu'au        | Année 2020 |         | 31.08.2020 |
|-----------------|------------|---------|------------|
|                 | ½ journée  | Journée |            |
| QF < 401        | 1,00       | 1,50    |            |
| 401 < QF < 586  | 2.25       | 4.00    |            |
| 586 < QF < 1200 | 4.70       | 8.00    |            |
| 1200 < QF       | 5.80       | 10.00   |            |

### Avenant de prolongation au marché VEOLIA « travaux de renouvellement AEP.

Le conseil municipal donne son accord pour un avenant de prolongation d'1 an.

#### Questions diverses :

- Monsieur TOUBOUL Didier souhaite savoir si un chiffre a été arrêté pour la soultte de la CDC Cœur de Berry, Monsieur le Maire et Monsieur Peskine expliquent qu'une décision de justice a débouté la CDC Cœur de Berry de sa demande en référé d'annuler les arrêtés pris par la Préfète du Cher. Par ailleurs, le dossier de la soultte n'a pas progressé, les services de l'Etat étant occupés par ailleurs.

- Dans le cadre des travaux de construction de l'Atelier Communal, Monsieur TOUBOUL souhaite savoir s'il est possible de créer un accès direct à la Place de la Gare (et à l'atelier municipal) en provenance du Chemin du Tacot, Monsieur le Maire explique que le terrain qui sépare la Place du Chemin du Tacot est privé, qu'il n'est pas communal, par conséquent ce n'est pas possible ni envisageable.

- Madame MORIN Monique demande s'il est envisagé de remercier les personnes bénévoles qui fabriquent des masquent et apportent leur contribution à leur fabrication, Monsieur le Maire explique que Monsieur PESKINE préparera un projet de communiqué faisant suite à ce Conseil Municipal. Ce communiqué sera transmis à la presse, le BERRY, pour parution dans les jours qui suivent et affiché.

LEVEQUE Dominique  
Maire

